

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N°11

OBJET : **TRAVAUX DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DE BATIMENT COMMUNAUX – ACCORD CADRE – APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 10 décembre 2021.
-------------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------------------

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoints

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, M. JORDAN, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

L'accord-cadre conclu pour la réalisation de travaux de maintenance, d'entretien et d'aménagement de Bâtiments communaux arrive à terme au 31 mars 2022, après la conclusion d'un avenant de prorogation afin de permettre la continuité des travaux, compte tenu de la déclaration sans suite d'une première consultation lancée le 2 juillet 2021 et du lancement d'une seconde consultation en date du 16 septembre 2021.

Cette dernière est décomposée en 14 lots dont chacun sera conclu avec un maximum de 5 opérateurs économiques et donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mixte tel que suit :

➤ Lot 1 : Gros oeuvre

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 400 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 1 000 000€ HT.

➤ Lot 2 : Ravalement - revêtements extérieurs

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 3 : Carrelage

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 4 : Plâtrerie

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 5 : Menuiseries bois

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 6 : Menuiseries aluminium

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 7 : Serrurerie.

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 3 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 8 : Electricité – chauffage électrique.

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 9 : Plomberie-sanitaires

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 3 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 10 : Chauffage – ventilation – climatisation

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 3 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 11 : Peinture.

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 250 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 450 000 € HT.

➤ Lot 12 : Etanchéité

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 13 : Désamiantage

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 500 000 € HT.

➤ Lot 14 : Travaux sur corde

Ce dernier donnera lieu à :

- des marchés subséquents à bons de commande, conclus pour un an reconductible 1 fois avec 2 opérateurs économiques, pour les petits travaux de maintenance, d'entretien et/ou d'aménagement, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT.
- des marchés subséquents par chantier conclus avec un titulaire unique suite à remises à concurrence, pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT.

L'accord cadre, propre à chaque lot, sera conclu pour une période initiale prévue pour débuter à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2022. Il pourra être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, par périodes successives, en 2023, 2024, puis sur l'année 2025, sans que ce terme ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

L'accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

L'avis a fait l'objet d'une publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le site internet de la Ville ainsi que sur le site www.marchespublics.aude.fr profil acheteur de la collectivité, avec mise à disposition en ligne du dossier de consultation.

La date de remise des offres était fixée au jeudi 21 octobre 2021 à 17H00.

Le 30 novembre 2021, en fonction de la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse basée sur les critères de jugement pondérés fixés dans les documents de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer chaque lot aux 2 à 5 candidats les mieux classés (en fonction du nombre d'offres reçues) :

Lots	Opérateurs économiques retenus
Lot n°1 : Gros-œuvre	GILS Construction et Travaux Publics SAS Zanella SAS Rosala Escourrou SAS SE Bonnery
Lot n°2 : Ravalement - Revêtements extérieurs	SAS Ravalements 2000 SAS Patri-Immo
Lot n°3 : Carrelage	EIRL CD Carrelage Carrelage Revêtement Audois SAS Patri-Immo
Lot n°4 : Plâtrerie	SCPPO Plâtrerie du Pays d'Oc SARL Gastou Plâtrerie SAS Patri-Immo
Lot n°5 : Menuiserie Bois	Escobois SARL SARL Gomez SARL HBC Design SARL ABM Menuiserie
Lot n°6 : Menuiserie aluminium	Miroiterie Labeur SARL ABM Menuiserie Scop Richard
Lot n°7 : Serrurerie	SAS Audoise Ferronerie SAS S.A.C.M.A. SARL Métal d'Oc
Lot n°8 : Electricité - Chauffage électrique	Inéo MPLR Electricité Cervera
Lot n°9 : Plomberie - sanitaires	Groupement Raynier Energie/ Raynier SARL Société d'exploitation des Ets Nacenta
Lot n°10 : Chauffage - Ventilation - Climatisation	Groupement Raynier Energie/ Raynier Serclim SARL Société d'exploitation des Ets Nacenta
Lot n°11 : Peinture	Scop Abadie Caudébronde Peinture LCE Déco Puerto JP Groupement Paya Narbonne/Paya Carcassonne
Lot n° 12 : Etanchéité	CDS SAS Catra BTP EPE
Lot n°13 : Désamiantage	Grand Sud Désamiantage SAS Rosala Martin Construction SARL Danicy AI France SAS
Lot n°14 : couvertures en accès difficile	Air Works SAS Catra BTP

Les crédits nécessaires pour la période initiale des marchés subséquents seront inscrits sur les imputations suivantes: 011 615221 020, 011 615221 211, 011 615221 212, 011 615221 414, 011 615221 251, 21 21311 020 opération 17, 21 2135 020 opération 18, 21 2135 30 opération 18, 21 2135 520 opération 18, 21 21318 412 opération 22, 21 21312 212 opération 26, 21 21312 211 opération 26 et en cas de besoins, ces marchés pourront faire l'objet de réalisations imputées sur des opérations spécifiques du budget principal ou sur les budgets annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approver l'attribution de chacun des lots et autoriser le Maire à signer les marchés correspondants avec les différents opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

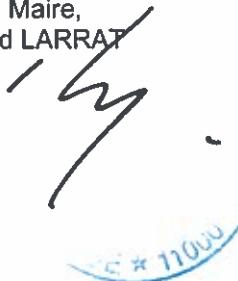
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

Le Maire,
Gérard LARRAT

